



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E151111

VALABLE JUSQU'AU 21/01/2028

ÉDITÉ LE

28/10/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2015

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 04/11/2024  
0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ANGERS 814 020 376

Siret : 814 020 376 00020

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 5407941-001

Assurance Responsabilité Travaux :  
THELEM ASSURANCES TDCB12442388

Assurance Responsabilité Civile :  
THELEM ASSURANCES TRCB12442326

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : FREMY BRYAN

1 BIS RUE DU CHAMP DE L'AIRE  
ZONE ACTIVITES DES BRUNELLERIES  
49080 BOUCHEMAINE

Téléphone : 02 41 77 34 16

Fax :

Portable : 06 13 98 63 98

Site Internet : www.batfremy.fr

E-mail : contact@bat-fremy.fr

Responsabilité légale :  
FREMY BRYAN CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité               | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------|----------------------|
| 4131 | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE | 22/01/2026           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 22/01/2026         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 22/01/2026         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.